

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

26 JUIN 2014

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mardi 24 juin 2014**

**OBJET :**

**Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

### **Exposé des motifs :**

L'Établissement Public Foncier Ile-de-France est un établissement public de l'État créé par décret en date du 13 septembre 2006.

Il a le statut juridique d'un Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC). Il est donc doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il dispose d'une ressource propre : la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) dont le montant est voté par son Conseil d'Administration.

L'EPF Ile-de-France est un opérateur foncier public qui travaille à l'accroissement de l'offre de logements, en particuliers de logements locatifs sociaux, et au soutien du développement économique. Son action est gratuite : elle ne comprend ni rémunération ni frais financiers.

Il intervient en pleine compétence sur un territoire constitué des départements de Seine-et-Marne (77), de l'Essonne (91), de Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94), et de la Ville de Paris (75).

Le décret de création de l'EPFIF prévoit, dans son article 7, que les EPCI à fiscalité propre compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique, ainsi que les communes de plus de 20 000 habitants, non membres de ces EPCI, sont groupés au sein d'une assemblée spéciale, qui élit quatre représentants au sein du conseil d'administration de l'EPFIF.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu, le décret n° 2006-1140 du 13 Septembre 2006, portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

Considérant qu'il convient à la suite des élections municipales et communautaires du 30 mars 2014 de désigner un représentant du conseil communautaire à l'assemblée spéciale de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉSIGNE M. Michel Leprêtre, pour représenter la Communauté d'agglomération Seine-Amont à l'assemblée spéciale de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France.

Pierre Gosnat

Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont

